



Compte rendu de la réunion de bureau

**Du mardi 4 octobre 2023
Au Renardières**

PRESENT MESSIEURS :

- CLEQUIN Jean-Pierre
- MENARD Jacky
- RONGEON Michaël
- HAAS Daniel
- LIAIGRE David

ORDRE DU JOUR

1/	Approbation du CR n° 115	1
2/	Vie des sections	1
	• Section STRETCHING	1
	• Gymnase des hautes peines	1
	• Forum des associations des renardières	1
3/	Point financier	2
	• Section STRETCHNIG	2
	• Demande de subvention 2024	2
4/	Questions diverses.....	2
	• Création de section	2
	• Déménagement de la CMCAS	2
	• Local de la CMCAS (site de Melun).....	3
	• Assemblée Générale du COSEG	3
5/	Annexe	4

CR N° 116

1/ Approbation du CR n° 115

Le CR 115 de la réunion du 16 mai 2023 a été adressé aux présidents des sections après validation par le bureau.

2/Vie des sections

Section STRETCHING



A ce jour, la section n'a pas fait la procédure de clôture. (cf. CR115)
https://coseg77.com/COSEG77/Documents/Fermeture_section.pdf

- Etablir le PV de l'Assemblée où la décision de fermer la section a été prise.
- Diffuser ce PV (signé) sans oublier le Bureau du COSEG.
- Faire un bilan précis de la comptabilité (opérations de crédit et de débit en cours et non rapprochées, vérifier que toutes les pièces comptables sont bien existantes – relevés de compte, pièces comptables au nom de la section, ...).
- Stopper tout prélèvement automatique qui serait en place.
- Informer la fédération de tutelle le cas échéant.
- Communiquer au Bureau du COSEG le bilan comptable afin qu'il puisse clôturer le(s) compte(s) et procéder au transfert du solde.
- L'archivage de tous les documents (pièces comptables, relevés, ...) de la section est à assurer par la section. Ces documents devront être conservés 3 ans (ou 5 ans ?) par le dernier Président ou Trésorier de la section après la date de fermeture de la section. Cette conservation est nécessaire pour le cas où un contrôle à posteriori serait fait soit en interne à l'entreprise ou par un organisme externe.

Gymnase des hautes peines

Les services fiscaux d'EDF via le chef de site des renardières (M. Bousquet) nous demande si nous utilisons le gymnase, ainsi que des terrains de sport à proximité (tennis et football) car ils semblent être en friche et ne souhaitent pas payer des impôts sur ce terrain inutilisé

Nous leurs avons répondu que le COSEG n'est pas propriétaire et que des sections utilisent encore le gymnase. Nous n'avons pas encore de suite de cet échange.

M. BOUSQUET (mail du 25/08/23) : « A la suite d'une enquête de l'administration, je suis à la recherche de la convention qui nous lie dans le cadre de la mise à disposition du gymnase au COSEG ou a la CMCAS, est ce qu'une convention existe et l'avez-vous en possession ? »

M. CLEQUIN : « aucune convention n'existe entre le COSEG et le site pour l'utilisation du gymnase et des terrains. Nous pouvons, bien entendu faire une convention pour 2024, mais n'est-ce pas avec la CMCAS qu'il faudrait la faire ? »

Forum des associations des renardières

Nous nous réjouissons qu'un grand nombre de section aient répondu favorablement à ce forum organisé par l'équipe communication du site (a la demande d'EDF qui souhaite promouvoir le sport dans nos entreprises). Des transparents devraient bientôt être mis à disposition regroupant ainsi toutes les sections COSEG (lieu d'activité, couts, résumé, ...)

Nous espérons que le nombre d'adhérents du COSEG va ainsi pouvoir remonter.

3/Point financier

Section STRETCHING

Le compte de la section n'a toujours pas été clôturé auprès de la banque, malgré plusieurs échanges de courriel avec eux.

Nous suggérons donc que la présidente de la section prenne un rdv physique pour débloquer cette situation. Nous pensons également que le plus simple serait que les fonds restant sur le compte soit viré sur le compte du COSEG plutôt que de nous faire un chèque.

Nous avons constaté qu'aucun mouvement bancaire n'a eu lieu depuis 2 ans. Malheureusement, la banque prélève 8€ par mois de frais. Il est dommage que de l'argent s'envole sans que la situation n'avance.

M. CLEQUIN va essayer de voir la banquière pour comprendre ce qu'il se passe et relancer Mme BARUTEU sur la démarche à faire.

EDIT (06/10/2023) : 2 jours après la réunion, J-P. CLEQUIN a pu fermer le compte de la section auprès du Crédit mutuel.

Demande de subvention 2024

À la suite de l'épidémie de COVID, et de la baisse d'activité, certaines sections n'ont pas demandé de subvention pendant 1 ou 2 ans. Augmentant les fonds du COSEG.

Nous avons demandé à la CMCAS, 5000€ de subventions ces dernières années pour faire baisser les soldes des comptes.

Aujourd'hui, l'activité ayant repris et de nouvelles sections se créant, nous allons demander pour 2024, une subvention de 14000€.

Sachant que le COSEG a la demande de la CMCAS de Melun a prêté au COSEG Evry pour 2023 la somme de 750€. Cette somme sera remboursée par la CMCAS sur la subvention 2024.

Les frais de structure de la piscine de Melun de 2500€ n'ont pas encore été payés.

La section piscine n'a pas encore versé les 625€ au COSEG pour les frais de structure.

L'arrêt de la section STRETCHING devrait faire remonter 818,54€ au COSEG.

Il restera 9475€ au COSEG en fin d'année.

Le solde des comptes est de :

◇ 532 € pour le Compte Courant

◇ 10 018 € pour le livret bleu.

4/Questions diverses

Création de section

Fin juin, nous avons eu vent qu'une demande de création de section nommé « canne française » souhaitait voir le jour.

Nous leur avons donné la marche à suivre pour effectuer cette demande.

Aucun dossier ne nous a encore été remonté pour que nous puissions statuer la création de section.

Déménagement de la CMCAS

Le déménagement de la CMCAS n'est pas encore d'actualité, car les travaux ne sont pas encore terminés.

Il faut que la CMCAS prévienne le COSEG lorsque cela sera effectif pour que nous puissions changer l'adresse du siège social.

Local de la CMCAS (site de Melun)

Du matériel potentiellement de section (coupe, etc...) est stocké dans un local de la CMCAS, nous irons voir prochainement ce qu'il en ait avant que celui-ci ne soit vidé.

Assemblée Générale du COSEG

La date de l'AG a été fixé au jeudi 29 février 2024 à Sermaize (Bois le roi), sous réserve que le gymnase soit libre de toute activités. Nous validerons ce lieu et date ultérieurement.

La date de la prochaine réunion de bureau sera le 24 novembre 2023.

LE SECRETAIRE
RONGEON Michaël

LE PRESIDENT
CLEQUIN Jean-Pierre



Courriel : COSEG77@gmail.com

Site internet : <https://coseg77.com>



5/Annexe

COSEG MELUN		Annexe bilan		Exercice 2023			MAJ 25/09/2023						
SECTIONS	Lieu	Base fin 2022	Section COSEG OD/AD 3 €	Section COSEG EXT 6 €	Montant Adhésion COSEG 2023	Règlé par Chèque Virement du	COSEG	COSEG	COSEG	COSEG	SUBVENTION	SUBVENTION	SUBVENTION
							Fonctionnement 50% Février	Solde Juillet	Démarrage Subvention	Démarrage Matériel	COSEG	DEPT 77	SECTIONS
							TOTAL 2023	TOTAL 2023	TOTAL 2023	TOTAL 2023	TOTAL 2023	TOTAL 2023	TOTAL 2023
BADMINTON	Renardières	12	12	0	36,00	16/12/22	140,00	140,00			280,00		280,00
BALL TRAP	Renardières	7	5	2	27,00	20/03/23	287,50	287,50			575,00		575,00
BASKET	Renardières	10	10	0	30,00	17/03/23	125,00	125,00			250,00		250,00
CYCLO	Melun	7	6	1	24,00	14/03/23	295,00	295,00			590,00	87,50	677,50
CYCLO	Renardières	9	8	1	30,00	02/06/23	310,00	310,00			620,00	112,50	732,50
FELDENKRAIS	Renardières	11	11	0	33,00	05/05/23			1 165,00	300,00	1 465,00		1 465,00
FITNESS	Renardières	10	10	0	30,00	06/07/23	575,00	575,00			1 150,00		1 150,00
KARTING	Melun	13	13	0	39,00	15/03/23	597,50	597,50			1 195,00		1 195,00
MOTO	Melun	21	20	1	66,00	15/03/23	650,00	650,00			1 300,00		1 300,00
PLONGEE	Melun	11	9	2	39,00	23/06/23	567,50	567,50			1 135,00		1 135,00
RANDONNEE	Melun	61	58	3	192,00	12/06/23	685,00	685,00			1 370,00		1 370,00
S2A Aéronautique	Melun	30	30	0	90,00	21/03/23	725,00	725,00			1 450,00		1 450,00
SQUASH	Renardières	13	13	0	39,00	20/03/23	597,50	597,50			1 195,00		1 195,00
TIR A L'ARC	Renardières	0	0	0	0,00						0,00		0,00
VOLLEY	Renardières	27	26	1	84,00	17/03/23	245,00	245,00			490,00		490,00
YOGA	Renardières	29	29	0	87,00	04/07/23	717,50	717,50			1 435,00		1 435,00
Sous Total SECTIONS							6 517,50	6 517,50	1165,00	300,00	14 500,00	200,00	14 700,00
Fonds propres COSEG MELUN							-4 017,50	-4 017,50	-1 165,00	-300,00	-9 500,00		-9 500,00
TOTAUX		271	260	11	846,00		2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	5 000,00	200,00	5 200,00



Courriel : COSEG77@gmail.com

Site internet : <https://coseg77.com>

